

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

NN/AC

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 010/2024

Portant : PORTANT DEMANDE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES SALETTES ET VALLAT DE MARQUETTON (MORMOIRON) - ANNEES 2024 ET 2025

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°03/2023 en date du 16 janvier 2023 reçue en Préfecture d'Avignon le 19 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Salettes et Vallat de Marquetton » a été validé en Comité de site ENS et en Conseil municipal le 27 février 2020 ;

Considérant que le programme opérationnel des actions 2024 et 2025 du plan de gestion de l'ENS a été validé en Comité de site ENS le 08 mars 2024 ;

Considérant que la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Salettes et Vallat de Marquetton » nécessite la réalisation d'opérations spécifiques dont certains dépenses peuvent faire l'objet d'une aide de la part du Département de Vaucluse au titre de son dispositif ENS.

Il est donc proposé de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de Vaucluse pour la bonne réalisation de ces actions. Cette subvention s'élève à hauteur de 26 064 € TTC pour les années 2024 et 2025, montant correspondant à 76,5 % des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat de Marquetton	Coûts estimatifs Dépenses (TTC) 2024	Coûts estimatifs Dépenses (TTC) 2025
Mise en œuvre des actions de maîtrise foncière	-	-
Mise en œuvre des inventaires et suivis naturalistes	7 200 €	20 880 €
Mise en œuvre d'actions de gestion des milieux naturels	-	-
Mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité d'accueil du public	2 880 €	
Mise en œuvre des actions de sensibilisation du public (brochure, animations)	2 520 €	600 €
Total	12 600 €	21 480 €

Recettes prévisionnelles	Participation	Taux d'aide sur l'ensemble de l'opération
Conseil départemental de Vaucluse	26 064 €	76,5 %
Commune de Mormoiron	8 016 €	23,5 %
TOTAL	34 080 €	100%

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil départemental de Vaucluse une subvention de fonctionnement spécifique à hauteur de 26 064 € pour 2024 et 2025, correspondant aux 76,5 % de la dépense prévisionnelle, afin d'assurer la mise en œuvre des actions du plan de gestion de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton ;

Article 2 : D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes ;

Article 3 : De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

Article 4° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 5° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 12/04/2024

Par délégation du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Régis SILVESTRE

